Lettre de la Vie associative
AUBAGNE

Sommaire

Février 2005 n°30

P 1 Edito

P 2 Coopérations
Asie du Sud-Est :
Solidarité solidaire !

Activités infos
Un parrain pour l'emploi
Un portail Internet à développer
Salon de la nature
Tournoi régional Pyramide

Du côté de la Maison de la Vie associative
Formation 1er trimestre
Prêts de salles : les règles !

P 3 Droit associatif
Fiche pratique questions-réponses

P 4 En direct du Conseil local
Coup de cœur

P 5 Portraits
Club Pyramide Albania
Secours Populaire Français

P 6 Carnet rose associatif
La recette de Léone
La rouille à l'esquinade

Conseil Local de la Vie Associative
commission communication
Maison de la Vie Associative,
allée Robert Govi,
Les Défensions
13677 Aubagne
Tel. 04 42 18 17 75
Fax : 04 42 18 17 40
Email : vieassociative@mairie-aubagne.com

Imprimerie SEILPCA

La première Lettre...

Associations Aubagne, An mille, Année nouvelle, Actions, Animations… La première Lettre, vous l'avez en main. C'est "La Lettre de la Vie associative" première lettre de l'année 2005 que nous vous souhaitons heureuse et fructueuse.

Un coup d'œil sur le sommaire et vous en saurez le contenu. Quand vous l'aurez dévoré, poussé par votre curiosité et que vous en aurez extrait la substantifique moëlle, il vous manquera peut-être quelques émotions.

Ne quittez pas, les voici.

Le Conseil local a renouvelé un tiers de ses membres.

Les partants ont été ovationnés. Les restants et les nouveaux sont au nombre de trente. Il faut bien ça pour représenter plus de cinq cents associations. Trente membres, des jambes prêtes à courir (ou à marcher), des bras prêts à retrousser leurs manches, et au bout, entre les oreilles, des cerveaux attentifs, prêts à écouter, représenter, coordonner, organiser ; tout ce qu'il y a, au fond, de plus classique dans une assemblée qui y croit et qui s'engage.

Qui s'engage ?

Première réunion. Le Conseil local a fait ses commissions. Festivités, communication, coordination, emploi, formation. Il aura parole portée par deux animateurs aux épaules larges.

Première réunion ; en plein dans le mille, c'est entériné : les associations seront actrices du millénaire de la ville.

La commission festivité se métamorphose pour l'occasion. Elle crée sa "filiale millénaire" adaptée à la circonstance exceptionnelle. Mille ans, ça compte, surtout si votre association a un projet de manifestation. A vos méninges !

Première action

Aide. Assistance. Asie. Première assemblée de coordination des actions associatives en faveur des sinistrés. C'est aussi ça la réalité du monde. Bonne lecture.

Le Conseil local de la Vie associative

Coopérations

Asie du Sud-Est : la solidarité solidaire !

Les terribles ravages provoqués par le séisme sur les côtes de l'Asie du sud-est ont bouleversé le monde entier et ont provoqué un immense mouvement de solidarité.
Les associations aubagnaises se sont aussitôt mobilisées.
Les associations caritatives sont, bien sûr, tout de suite sur le pont et font jouer leur réseau ; le quartier du Charrel et ses associations répondent présent. Dès le 9 janvier des associations d'arts martiaux organisent une journée d'animation ; les " Peintres dans la rue " montent une expo-vente, et de nombreuses associations, dans l'anonymat, affectent une partie des recettes de leur loto ou de leur budget de fonctionnement à l'aide aux sinistrés. Par ailleurs le Conseil local de la Vie associative est interpellé par des responsables associatifs désireux de faire "quelque chose" ; mais ils ne voudraient pas agir tout seuls…
La commission coopération du conseil local est chargée de faire le lien et de faciliter la rencontre de ces énergies et de ces projets.
Et deux réunions plus tard, après quelques heures de discussion et de découverte réciproque le collectif solidarité Asie du sud-est* est créé.
Tous en conviennent : l'extrême urgence est passée ; il s'agit maintenant de reconstruire et la solidarité doit s'installer dans la durée.
Son projet : organiser début avril une journée au profit de l'Unicef et des enfants d'Asie.
Musique, danse, ateliers, expos… Les idées foisonnent et nous promettent un printemps productif !
Cette initiative est bien sûr ouverte à toutes les associations qui le souhaitent ; n'hésitez pas à les contacter !
Il en ressort que les associations sont généreuses et solidaires ; nous le savions bien sûr.
Mais quelle énergie, quelle créativité lorsqu'elles s'associent !
Pour contacter le collectif : Maison de la vie associative ; tél : 04 42 18 19 61.
**Participent au Collectif solidarité Asie du sud-est à l'heure où nous mettons sous presse : AIL, Arcadie, Bun Di Sound, Cosm'Acolytes, F'Action, Gispa, Kabba Roots, Phone Espoir, Peintres dans la Rue, Total'Mandingue, Voix d'Isa.*

A suivre….

Activités infos

Un parrain pour l'emploi

Le 21 décembre 2004, le Conseil local de la Vie associative avait invité les associations aubagnaises à venir découvrir le parrainage, un des outils originaux contre les discriminations adopté par le réseau de la Mission locale Aubagne/Huveaune depuis 1997. Il met en scène des adultes bénévoles (retraités ou en activité, en général des cadres) et des jeunes gens en recherche d'emploi. L'action est fondée sur l'idée que les rapports entre générations et milieux socioprofessionnels différents sont non seulement possibles mais aussi fructueux.
Pour les quelques associations présentes, cette expérience s'est révélée très enrichissante de par certains témoignages parfois émouvants. Pourquoi et comment devient-on parrain ? Quel poids prend le regard bienveillant des adultes quand on a vingt ans ?
Tous ont en tout cas reconnu que les valeurs qui animent cette initiative d'aide à l'entrée dans le monde du travail comme celles qui animent le monde associatif procèdent du même humanisme et de la même ouverture à l'autre. Des pistes bien encourageantes pour aider le nouveau Conseil local à poursuivre son travail sur le développement du bénévolat et le renouvellement des responsables associatifs.

Portail associatif sur Internet : aidez-nous à le développer

Présenté le 11 septembre dernier à l'occasion de la sortie du nouveau Guide des associations, le nouveau portail associatif accessible sur le site Internet de la Ville d'Aubagne (www.aubagne.com), avec notamment le Guide en ligne, a déjà obtenu une mention honorable auprès des associations. Quelques défauts de jeunesse ont été corrigés mais il reste maintenant à développer et dynamiser ce portail, ce qui ne se fera pas sans vous !
Quelles nouvelles rubriques attendez-vous ? Que vous apporte ce nouvel outil ? Autant de questions sur lesquelles vos avis nous intéressent. Vous pouvez nous les faire parvenir à travers le forum présent dans le portail. A vos claviers !

Salon de la nature

La Société d'aviculture phocéenne organise les 5 et 6 mars prochains au Marché de gros de La Tourtelle une exposition nationale d'animaux de basse-cour. Ouvert le samedi 5 de 14h à 18h et le dimanche 6 de 9h à 18h.
Contact : André Ciccullo ; tél : 04 91 43 12 85.

Du haut de Pyramide, 1000 ans vous contemplent…

Le Club Pyramide Albania organise le 14 mai prochain au club Lakanal (avenue E. Combes) un tournoi régional. Le club, millénaire oblige, a décidé d'orienter résolument questions et énigmes de ce tournoi sur l'histoire locale. Ce sera également l'occasion de faire visiter notre ville aux candidats, qu'on espère nombreux, de PACA et Languedoc Roussillon.
Contact : Evelyne Carbonnell ; tél : 04 91 24 94 78
ou par e-mail : pyramide-albania@wanadoo.fr

Du côté de la Maison de la Vie Associative

Formations 1er trimestre
Le programme de formation du 1er trimestre 2005 pour les responsables associatifs est en cours d'élaboration. Au menu, comptabilité niveau confirmé, réalisation d'outils de communication, conduite de réunion, outils de négociation, initiation à l'outil informatique, traitement de texte, tableur, multimédia et courrier électronique. Présidents d'associations, surveillez votre boîte aux lettres !

Prêt de salles aux associations :
La ville d'Aubagne met gratuitement à la disposition des associations aubagnaises un certain nombre de salles municipales pour organiser leurs manifestations, leurs permanences et réunions.
C'est la Maison de la Vie associative qui gère ce service rendu aux associations.
L'année 2005 sera sans doute très délicate puisque la salle des expositions ne sera pas disponible : elle accueille en effet le bureau des 1000 ans. Il est en outre prévisible que le volume d'activité va sensiblement augmenter.
Cette situation doit nous inciter, tous, à redoubler de rigueur.
Voici quelques principes (inscrits dans le règlement intérieur*) sur lesquels nous serons cette année très vigilants :
- Les réservations téléphoniques devront être confirmées par courrier sous 7 jours. Passé ce délai elles pourront être annulées.
- Toute annulation de manifestation devra être signalée au plus tôt au service. En cas de négligence avérée l'association risque de se voir refuser tout prêt de salle.
- Nous vous rappelons les horaires de réception et d'accueil téléphonique pour le prêt de salle, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Contact : Catherine Kalafatian
Tél : 04 42 18 17 75
** Ce règlement intérieur est disponible à la MVA ainsi que sur le site, www.aubagne.com de la ville d'Aubagne .*

QUESTIONS REPONSES

Fédération et statuts

Chacune des sections d'un club omnisports doit-elle avoir des statuts conformes à sa fédération de rattachement ?

En principe l'autonomie dont bénéficie chaque section d'un club omnisports n'est pas juridique, mais uniquement fonctionnelle et interne pour les commodités d'organisation de la discipline. Ne bénéficiant pas de la personnalité juridique (morale), il n'y a donc en principe pas lieu de rédiger des statuts. A titre dérogatoire, le club omnisports peut néanmoins être constitué d'associations juridiquement autonomes qui devront alors, en principe, adopter les statuts types de leurs fédérations de rattachement.

Partage de locaux

Quelle est la formule juridique a priori adaptée ?

Deux possibilités semblent pouvoir être envisagées : soit une association prend à bail les locaux et procède par voie de sous-location vis-à-vis des autres associations ; soit les associations créent entre elles une structure commune (une association ou un GIE - groupement d'intérêt économique) aux fins de gérer la location commune et d'organiser la répartition des charges afférentes.

La première solution paraît plus facile à mettre en œuvre mais nécessite au préalable l'autorisation expresse du propriétaire. La seconde solution garantit davantage les intérêts du bailleur dans la mesure où les membres du GIE sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes du groupement. Le recours à la formule associative permet d'éviter pareil inconvénient mais, dans cette hypothèse, les membres ne pourront se partager l'actif net résultant de la liquidation du groupement (article 1 de la loi du 1er juillet 1901), à la différence du GIE.

Apport

En tant que bénévole, puis-je apporter une aide financière à mon association pour le lancement de son activité ?

La question que vous devez vous poser est celle d'une éventuelle restitution de cette aide par l'association. Si telle est votre volonté, il est préférable de procéder par voie de contrat d'apport (loi du 1er juillet 1901, article 1). En effet, l'apport peut donner lieu à reprise par l'apporteur ou ses héritiers, à la différence de la donation qui présente en principe un caractère d'irrévocabilité. Toutefois, cette reprise par l'apporteur n'est pas de droit (Cass. 1re civ., 17 octobre 1978). Il conviendra de procéder à la rédaction d'un traité prévoyant expressément l'exercice de ce droit de reprise par l'apporteur, les règles d'affectation de l'aide… Sur le plan fiscal, l'opération d'apport pur et simple réalisée en cours d'existence est soumise au versement de droit d'enregistrement de 230 € mais fait l'objet d'une exonération dès lors qu'elle est effectuée lors de la constitution de l'association.

Archivage

Que faire des bulletins d'adhésion ? Doit-on les archiver ?

La conservation de ces documents s'impose dans le cadre de la conservation de preuves. Par exemple, votre association peut avoir à répondre à une demande en nullité d'une délibération prise par son assemblée générale. Dans cette situation, elle pourrait avoir à rapporter la preuve d'un certain nombre d'adhésions des membres légitimement présents ou représentés. Notons encore qu'adhérer à une association revient à passer contrat, un acte dont la preuve, selon le Code Civil, se prescrit à l'issue d'un délai de trente ans (Code civil, article 2262). Ce qui signifie que vous devez conserver ces documents pendant ce délai.

Subvention

Notre activité associative a une vocation nationale. Cependant, comment procéder pour pouvoir toucher des subventions dans une autre région que celle où se situe notre siège ?

Pour obtenir des subventions, votre association doit par son objet et son activité présenter un intérêt indiscutable pour la collectivité publique versante. La localisation de son siège importe peu : seul compte son rôle par rapport à la collectivité qui la subventionne. La création d'une section locale peut néanmoins être un "plus" permettant de matérialiser l'investissement de votre association dans le champ géographique d'intervention de la collectivité concernée.

Echanges de liens Internet

Notre association a créé son propre site Internet et nous souhaiterions intégrer des liens vers d'autres sites. Comment doit-on procéder ?

Il n'existe à notre connaissance aucune obligation légale en la matière. Toutefois, si vous passez outre toute demande d'autorisation préalable, le propriétaire du site dont vous souhaitez faire figurer l'adresse peut faire valoir un préjudice par le simple constat du rattachement litigieux. Dans cette hypothèse, vous devez savoir que votre association pourrait être amenée à subir une action judiciaire en vue de réparer les conséquences liées à une telle faute (cf Loi informatique et libertés).

Nouveau président

Je viens d'être élu président d'une association. Quelles sont les premières démarches à entreprendre ?

Incontestablement, la première démarche consiste à procéder à la déclaration de changement de dirigeant en préfecture (loi 1901, article 5). Cette déclaration doit intervenir dans le délai de trois mois à compter de la tenue de l'assemblée générale élective. Par suite, il conviendra de faire savoir aux différents partenaires (bailleurs de fonds, banquier, fournisseurs…) que vous êtes désormais en charge du mandat de président. A titre d'exemple, le récépissé de déclaration en préfecture de changement de président doit être adressé aux établissements bancaires afin que vous soyez rapidement en mesure de faire fonctionner le ou les comptes bancaires de votre association. Enfin, l'analyse des statuts de l'association doit vous permettre de connaître très exactement l'étendue de vos fonctions et, par contrecoup, de vos responsabilités. Si tel n'est pas le cas, les statuts devront être précisés. Il pourra également être mis en place des délégations de pouvoirs en direction d'autres membres du conseil d'administration voire même de certains salariés de l'association (directeur par exemple).

Vous avez peut-être d'autres questions que vous aimeriez voir traitées dans cette rubrique ; n'hésitez pas à nous en faire part.

En direct du Conseil Local

Le cru 2005

Renouvellement d'un tiers du CLVA le 17 décembre. Toujours un moment fort pour les sortants et les entrants. Pour les premiers, un hommage a été rendu aux représentants des Donneurs de Sang et des Amis des Lettres, porteurs d'une part importante de l'histoire du CLVA qui leur a valu de pouvoir continuer à siéger.
Pour les seconds, un sang neuf qui a déjà montré sa maturité lors des vœux du Maire aux associations le 15 janvier dernier. François Desmero (Mots à Mâcher) remplace donc Claude Valentin (Amis du Vieil Aubagne) comme porte-parole aux côtés de Denis Grandjean. Les commissions sont elles aussi renouvelées :

- **Communication :** Maurice Pont (Gymnastique volontaire), Michel Garcia (Comité pilotage LCR Clos Marie-Antoinette), Claude Carbonnell (Club Pyramide Albania), Hassan Aftiah (Activa Jeunes), Frédéric Rodriguez (Informanet) et Maurice Barthélemy (Amis des Lettres).
- **Coopérations :** Denis Grandjean (Aubagne Volley-ball), Josette Fontaine (Appel des Cent), Fançois Desmero (Mots à Mâcher) et Claire Pantel (Mots à Mâcher).
- **Emploi :** Teresa Tigrato (Art'Euro), Gilbert Nauraye (Roller Hockey Aubagne), Frédéric Rodriguez (Informanet).
- **Formation :** Gilbert Nauraye (Roller Hockey Aubagne), Michel Châtaignier (Secours populaire français), Rémy Bartheye (Solidarité sans frontière).
- **Festivités :** Danièle Marx (Spect'Acteurs), Léone Vachier (Estello Aubanenco), Marylène Lambiase (Secours catholique), Kurt Hans Nied (CCAC), Jean-Claude Garreau (Vélo Club), Claude Valentin (Amis du Vieil Aubagne), Brigitte Leleu (Ces Arts).

Un nouveau fonctionnement

Désormais, le CLVA se réunira chaque premier jeudi du mois à 18h30. La coordination se réunira chaque second jeudi du mois à 18h30 et les commissions se réuniront toutes le même jour le troisième lundi de chaque mois à 18h30.

S'impliquer dans la fête du millénaire

Le CLVA a décidé de s'impliquer dans la fête du millénaire d'Aubagne pour favoriser le lien entre le monde associatif aubagnais et l'organisation municipale de l'évènement. Le CLVA s'est encore donné pour mission de favoriser les coopérations inter-associatives pour le millénaire et d'accompagner les projets pour leur donner les meilleures chances de réussite. Le CLVA s'est donc doté d'une cellule réactive de suivi des projets, composée de L. Vachier, M. Lambiase, B. Leleu, Jean-Louis Pellegrin (OMS) et C. Valentin. Elle a mandaté C. Valentin comme son représentant titulaire au sein de la commission de labellisation des projets du millénaire qui s'est constituée le 19 janvier dernier. B. Leleu et L. Vachier y seront ses suppléants pour la définition des critères qui permettront, après instruction avec des élus d'Aubagne, des représentants du Service public communal et le chef de projet, d'attribuer aux projets avec la plus grande équité le label "1000 ans d'Aubagne".

Ca va encore mieux en le disant !

La réunion du 6 janvier du CLVA a été le cadre de propos tout à fait indignes visant à déconsidérer certains membres en fonction de leur moindre ancienneté à Aubagne, et à jeter le doute sur la démocratie en vigueur dans le CLVA. Le CLVA et ses porte-parole ont vivement réagi pour condamner ces attaques personnelles et rappeler les procédures de décision en vigueur qui garantissent un exercice juste et entier de la démocratie au sein de ses instances.

Coup de cœur

Les permanences du Secours catholique au Charrel sont une rude école de vie.
Et les "accueillantes" comme Marylène Lambiase ne sont pas les dernières à vivre ces moments avec émotion. Femmes seules pour élever leurs enfants, pertes d'emploi, cumuls de crédits, menaces d'expulsion, dénuement... voilà le quotidien de bénévoles qui savent d'abord combien il a fallu de courage aux personnes en détresse pour avouer leurs difficultés. Accueillir, écouter, installer le dialogue, mettre en confiance, voilà ce qui permet déjà de renouer le lien pour, écrit Marylène Lambiase, "garder la tête hors de l'eau", avant que l'on installe ensemble le lien social grâce aux aides matérielles et administratives dispensées par le Secours catholique, avant que, dans le meilleur des cas, l'emploi vienne finir de "remettre ces femmes debout". Car c'est de dignité qu'il s'agit, par la solidarité et la fraternité, le dialogue s'est installé. Nous bénévoles, nous sommes là pour nous battre avec elles, faire un bout de chemin ensemble.

Permanences :
le Charrel bâtiment N - toute l'année.
Accueil écoute accompagnement :
le mardi et le jeudi de 14h à 16h
Espace femmes :
le mercredi de 14h à 16h
Alphabétisation :
lundi et vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h, mercredi de 9h à 11h.

Club Pyramide Albania

Inspiré de la célèbre émission de télévision, le " Club Pyramide Albania " s'est fixé pour objectif de développer à Aubagne (d'où le nom ALBANIA qui désignait Aubagne en l'an 1014 sous le règne de Robert II le Pieux, fils d'Hugues Capet) l'esprit et la lettre du jeu Pyramide.
Ce club est né le 3 mai 2004. Il est donc tout jeune. Un club similaire, le "Club Pyramide des Sources ", avait existé auparavant à Aubagne, mais ce dernier ayant périclité, le Club Pyramide Albania fut créé il y a bientôt un an, sur des bases plus solides, plus conviviales, plus locales, mieux adaptées. Ce nouveau club se dirige allègrement vers la trentaine d'adhérents. Il est affilié à la FFCP (Fédération francophone des clubs Pyramide) qui compte 38 clubs en région PACA.
Il ne vous sera pas fait l'injure de vous décrire le jeu Pyramide qui fait appel à la connaissance de la langue française, aux jeux de mots, à l'esprit de déduction rapide, aux associations d'idées, en un mot au bon sens et à l'intelligence.
Jouer au jeu Pyramide c'est se cultiver, c'est apprendre, c'est partager ses connaissances.
Le club d'Aubagne va mensuellement se confronter avec le club de La Ciotat ; il envisage d'en faire autant, très prochainement, avec les clubs de Peypin et de Marseille.
Dans le cadre de la convivialité il organise des rencontres festives entre membres, pour Noël, les Rois, des sorties, des repas…
Le club d'Aubagne prépare pour le 14 mai 2005 un tournoi amical à Aubagne où viendront tous les licenciés de la région, ainsi que ceux du Gard et du Vaucluse.
Il est en projet pour le mois de juin 2005 un voyage en Corse par ferry, sous forme de "croisière-jeu ".
Une très prochaine rencontre aura un but humanitaire puisque les fonds recueillis iront à une association d'aide à l'enfance en solidarité avec les victimes du tsunami.
Les prochaines énigmes du jeu s'orienteront sur des événements ayant marqué l'histoire d'Aubagne, à l'occasion de son millénaire. On constate que cette jeune association ne manque pas de dynamisme.
Si vous êtes "fana", sympathisant ou curieux, prenez contact avec Evelyne Carbonnell, présidente, au 04 91 24 94 78 ou par e-mail : pyramide-albania@wanadoo.fr, vous y serez bien accueillis.

Propos recueillis
par Maurice Pont
Commission Communication

Le Secours Populaire Français

Qui ne connaît, au moins de nom, le Secours Populaire Français ? C'est une association qui fut créée en France en 1945, au sortir de la dernière guerre mondiale. Il fête donc cette année ses 60 ans d'existence.
A Aubagne le Secours Populaire fut créé il y a plus de 20 ans ; il est constitué en association Loi 1901, donc autonome, mais néanmoins affilié au Secours Populaire Français national.
Parmi ses membres fondateurs, Michèle Brun et Alcide Fontaine, y sont aujourd'hui encore très actifs. Leur objectif de solidarité humaine est toujours d'actualité : soutenir moralement, matériellement et juridiquement les victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités et de la misère. Il faut, bien sûr, satisfaire aux premiers besoins des hommes : se nourrir, se loger, mais il faut aussi leur donner accès à la culture sous toutes ses formes, en liaison avec l'association "Spect'Acteurs" car l'homme ne vit pas uniquement de pain…
Tout cela avec un esprit de grand respect de la personne humaine car la façon de donner vaut mieux que ce que l'on donne.
Michel Chataignier nous précise que les quatre grandes actions du Secours Populaire à Aubagne sont :

- la gestion d'un grand vestiaire, comportant la collecte de vêtements, leur tri, leur classement et la proposition à ceux qui en ont besoin moyennant un effort financier symbolique qui implique le respect des personnes.
- la présentation d'une braderie de jouets en période calendale, avec les mêmes règles que ci-dessus
- la distribution d'aliments aux personnes envoyées par les services sociaux.
- un effort pour donner des vacances aux plus démunis : colonies de vacances, familles d'accueil…

Pour tout ce qui ne rentre pas dans ce cadre, le Secours Populaire conseille, oriente et peut même quelquefois donner un secours ponctuel en espèces.
Si vous souhaitez vous investir, cette association accueille tous les bénévoles et tous les gens de bonne volonté.
Michèle Brun, sa présidente vous recevra au 241, Route de Beaudinard à Aubagne. Tel. : 04.42.70.90.72, les mardis, vendredis, samedis de 9h30 à 12h et le mardi après-midi de 14h30 à 17h.

Propos recueillis
par Maurice Pont
Commission Communication

Carnet rose associatif

● **ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS DE L'IFSI DU CENTRE HOSPITALIER EDMOND GARCIN D'AUBAGNE.**
Objet : permettre aux étudiants de l'IFSI du centre hospitalier Edmond Garcin de mener à terme des projets à visées humanitaires.
Siège social : 35, avenue des Sœurs Gastine, 13400 Aubagne.
Date de la déclaration : 10 décembre 2004.

● **LES CLARINETTES (COMPRENDRE L'AUTRUI).**
Objet : aider les familles en difficulté qui ont des enfants de zéro à dix ans et plus, souffrant de troubles autistiques ou similaires ; faciliter les démarches administratives ; faire connaître leurs droits auprès des diverses administrations, les diriger vers les lieux d'accueil adaptés à leurs besoins ; aider les personnes illettrées (faire du social) ; être à l'écoute des parents en détresse ; intégrer les enfants avec leur handicap dans le milieu scolaire adapté à leurs besoins.
Siège social : quartier des Passons, résidence la Clé des Champs, bâtiment C 12, 1er étage, 13400 Aubagne.
Date de la déclaration : 14 décembre 2004.

● **SPORTS AZUR ORGANISATION.**
Objet : promouvoir la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et plus précisément le département des Bouches-du-Rhône, à travers le sport.
Siège social : 11, boulevard Ganteaume, 13400 Aubagne.
Date de la déclaration : 1er décembre 2004.

● **AN MIL D'AUBAGNE.**
Objet : préparation, organisation et coordination des festivités des mille ans d'Aubagne.
Siège social : Maison de la Vie associative, quartier des Défensions, allée Robert Govi, 13400 Aubagne.
Date de la déclaration : 24 novembre 2004.

● **WHY NOTE PRODUCTION.**
Objet : promotion, création et diffusion artistique.
Siège social : 15, rue Gachiou, 13400 Aubagne.
Date de la déclaration : 12 octobre 2004.

● **ASSOCIATION DE LA RESIDENCE DES CAUSSETTES (A.R.C.).**
Objet : amélioration de la qualité de vie de la copropriété.
Siège social : bâtiment A 1, résidence Les Caussettes, 1640, chemin du Charrel, 13400 Aubagne.
Date de la déclaration : 9 novembre 2004.

● **PHONESPOIR.**
Objet : récupération de téléphones mobiles usagés pour les recycler au profit d'associations ou fondations à but humanitaire.
Siège social : impasse du Bar Napollon, la Bastide, 13400 Aubagne.
Date de la déclaration : 20 octobre 2004.

● **TETINES ET BIBERONS PRODUCTION.**
Objet : créer, produire et diffuser des spectacles vivants et audiovisuels professionnels.
Siège social : 63, chemin de la Vallée, 13400 Aubagne. Mél. : tetbib@wanadoo.fr.
Date de la déclaration : 2 novembre 2004.

● **HANA.BI.**
Objet : créer des spectacles vivants d'intérieur et d'extérieur utilisant la pyrotechnie, les arts du cirque, la vidéo projection, la musique électronique, le son et la lumière ; proposer une nouvelle approche artistique de la pyrotechnie ; proposer à tout public des stages et ateliers d'initiation et de perfectionnement aux arts du cirque et à la pyrotechnie.
Siège social : Le Victor Hugo, avenue du Garlaban, 13400 Aubagne.
Date de la déclaration : 26 octobre 2004.

● **ASSOCIATION HENRI GAUTIER.**
Objet : récompenser chaque année les enfants des salariés employés depuis au moins deux ans pour les membres fondateurs et adhérents qui auront réussi le baccalauréat (toutes sections confondues) ou tout autre diplôme d'Etat équivalent.
Siège social : 33, boulevard des Farigoules, 13400 Aubagne.
Date de la déclaration : 10 septembre 2004.

● **ASSOCIATION D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE (ADECOP).**
Objet : défense et aide au développement des commerçants et artisans d'Aubagne et/ou toute autre assistance commerciale de proximité (relations avec le tribunal de commerce, la chambre de commerce ou la chambre des métiers de Marseille, la mairie d'Aubagne, propreté des rues, parkings, manifestations diverses et autres).
Siège social : 16, rue Frédéric Mistral, 13400 Aubagne.
Date de la déclaration : 26 octobre 2004.

● **JUJITSU-CLUB AUBAGNAIS.**
Objet : pratiquer le judo et le jujitsu, le kendo et des disciplines sportives régies par la Fédération française de judo et jujitsu, kendo et disciplines associées et d'une façon complémentaire, éventuellement, pratiquer d'autres activités physiques, sportives et de pleine nature.
Siège social : 2, rue du Docteur Barthélemy, 13400 Aubagne.
Date de la déclaration : 24 septembre 2004.

La recette de Léone

La rouille à l'esquinade *(pour agrémenter vos apéritifs)*

1 paquet ou boîte de chair de crabe
1/2 litre d'huile (d'olive ou d'arachide selon votre goût)
1 paquet de safran
1/2 cuillère à café de piment fort ; 1 jaune d'œuf.

- Montez la rouille (jaune d'œuf, sel, poivre, safran, piment, huile). Mettez de côté.
- Mixez puis émiettez la chair de crabe en y ajoutant une bonne cuillère de jus.
- Mélangez rouille et chair de crabe ; garnissez quelques ramequins (de céramique aubagnaise, évidemment !) de la préparation ; mettez une petite cuillère à chacun.
- Préparez une corbeille de tranchettes légèrement grillées de pains variés et laissez vos invités napper leurs toasts.
- Peut également se servir en sauce avec des légumes bouillis, comme l'aïoli.

Lettre de la Vie associative

Nous remercions le mensuel **"Associations Mode d'Emploi"** B P 215, 38506 Voiron Cedex de nous autoriser à reprendre des éléments de son contenu

Prochain n° de la Lettre avril 2005
Adressez-nous vos informations avant le 15 mars 2005.